

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**RNOV 006-774/12/CC**

**■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention globale FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1. Attribution de subventions et modifications de programme.**  
**DES 12/9080/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 69 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 7 015 528 euros (71% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 16 057 991 euros.

C'est à ce titre que cinq porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°40455 association ID Méditerranée pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité du centre-ville de Marseille au

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**

service du développement économique et de la GUP» ; demande de subvention FEDER de 49 789 euros sur une dépense éligible de 127 418 euros TTC.

- n°41794 association IEF pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Plateforme Emplois, Médiations et Diversité – actions 2012-2013 » ; demande de subvention FEDER de 135 000 euros sur une dépense éligible de 270 126 euros TTC.
- n°42461 SARL Energie Bat pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Actions 2012 de la coopérative d'activités » ; demande de subvention FEDER de 65 000 euros sur une dépense éligible de 216 800 euros HT.
- n°42453 association ADIJE pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Création d'entreprise 2012 » ; demande de subvention FEDER de 63 079 euros sur une dépense éligible de 126 158 euros TTC.
- n°42238 association Système friche Théâtre pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Quartier créatif Belle de Mai » ; demande de subvention FEDER de 354 605 euros sur une dépense éligible de 709 209 euros HT.
- n°40455 association Espace Pédagogie Formation France (EPFF) pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Formation de base à visée parentale : parcours mobilité 2012-2013 » ; demande de subvention FEDER de 32 300 euros sur une dépense éligible de 97 009 euros TTC.

De plus, l'association Marseille Provence 2013 a demandé par courrier du 26 septembre 2012, la reprogrammation de six opérations « Quartiers créatifs » pour modification des postes de dépenses sans modification de l'aide votée. Il s'agit de :

- 1) n°40734 : « Quartiers créatifs – programme 1 : Bank of Paradise / Plan d'Aou » : l'aide FEDER de 164 177 euros sur une dépense éligible de 328 353 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 13 février 2012. La convention FEDER a été signée le 2 mai 2012.
- 2) n°40735 : « Quartiers créatifs – programme 2 : Le prototype comme outil de transformation et de dialogue / P.R.U. La Viste / Les Créneaux et le quartier Aygalades » : l'aide FEDER de 153 819 euros sur une dépense éligible de 307 637 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 13 février 2012. La convention FEDER a été signée le 2 mai 2012.
- 3) n°40736 : « Quartiers créatifs – programme 3 : Trans-border / hauts de Mazargues » : l'aide FEDER de 157 205 euros sur une dépense éligible de 314 410 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 13 février 2012. La convention FEDER a été signée le 2 mai 2012.
- 4) n°41618 : « Quartiers créatifs – programme 5 : La règle du jeu\_Martine Derain / La Ciotat quartier Abeille » : l'aide FEDER de 179 947 euros sur une dépense éligible de 351 894 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 29 juin 2012. La convention FEDER a été signée le 24 septembre 2012.
- 5) n°41401 : « Quartiers créatifs – programme 6 : Ex-Voto\_Le laboratoire / Marseille 3ème » : l'aide FEDER de 176 288 euros sur une dépense éligible de 352 575 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 29 juin 2012. La convention FEDER a été signée le 24 septembre 2012.
- 6) n°41402 : « Quartiers créatifs – programme 7 : Jardins possibles / grand St Barthélémy – Marseille 14ème » : l'aide FEDER de 211 287 euros sur une dépense éligible de 422 574 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 29 juin 2012. La convention FEDER a été signée le 24 septembre 2012.

Enfin, l'association Marseille Provence 2013 a demandé par courrier du 26 septembre 2012, l'abandon de l'opération suivante suite au décès du co-directeur du projet : n°40737 : « Quartiers créatifs – programme 4 : Collaboration citoyenne et créativité urbaine avec le voisinage de la porte d'Aix / ZUS Centre Nord » : l'aide FEDER de 298 450 euros sur une dépense éligible de 596 900 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 13 février 2012. La convention FEDER a été signée le 2 mai 2012.

Suite au comité technique de programmation MPM FEDER / FSE du 8 novembre 2012 et du comité Elus Europe du 26 novembre 2012, a été donné :

- 1) un avis favorable à la reprogrammation des opérations suivantes :
  - n°40734 : « Quartiers créatifs – programme 1 : Bank of Paradise / Plan d'Aou »
  - n°40735 : « Quartiers créatifs – programme 2 : Le prototype comme outil de transformation et de dialogue / P.R.U. La Viste / Les Créneaux et le quartier Aygalades »
  - n°40736 : « Quartiers créatifs – programme 3 : Trans-border / hauts de Mazargues »
  - n°41618 : « Quartiers créatifs – programme 5 : La règle du jeu\_Martine Derain / La Ciotat quartier Abeille »
  - n°41401 : « Quartiers créatifs – programme 6 : Ex-Voto\_Le laboratoire / Marseille 3ème »
  - n°41402 : « Quartiers créatifs – programme 7 : Jardins possibles / grand St Barthélémy – Marseille 14ème »
- 2) un avis favorable à la déprogrammation de l'opération suivante :
  - n°40737 : « Quartiers créatifs – programme 4 : Collaboration citoyenne et créativité urbaine avec le voisinage de la porte d'Aix / ZUS Centre Nord »
- 3) un avis favorable à l'attribution des aides FEDER suivantes :
  - 49 789 euros sur une dépense éligible de 127 418 euros TTC à l'association ID Méditerranée pour le projet n°40455 « Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité du centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP »
  - 107 400 euros sur une dépense éligible de 214 800 euros TTC à l'association IEF pour le projet n°41794 « Plateforme Emplois, Médiations et Diversité – actions 2012-2013 »
  - 32 500 euros sur une dépense éligible de 216 800 euros HT à la SARL Energie Bat pour le projet n°42461 « Actions 2012 de la coopérative d'activités »
  - 32 500 euros sur une dépense éligible de 126 158 euros TTC à l'association ADIJE pour le projet n°42453 « Création d'entreprise 2012 »
  - 354 605 euros sur une dépense éligible de 709 209 euros HT à l'association Système friche Théâtre pour le projet n°42238 « Quartier créatif Belle de Mai »
- 4) un avis défavorable à la programmation et un rejet de l'opération suivante :
  - n°40455 association Espace Pédagogie Formation France (EPFF) pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Formation de base à visée parentale : parcours mobilité 2012-2013 »

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**

- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Les demandes d'avenants aux conventions attributives présentées par les bénéficiaires ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 8 novembre 2012 ;
- Le comité Elus Europe du 26 novembre 2012.

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

#### **Article 2 :**

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 49 789 euros sur une dépense éligible de 127 418 euros TTC à l'association ID Méditerranée pour le projet n°40455 « Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité du centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP » ;
- 107 400 euros sur une dépense éligible de 214 800 euros TTC à l'association IEF pour le projet n°41794 « Plateforme Emplois, Médiations et Diversité – actions 2012-2013 » ;
- 32 500 euros sur une dépense éligible de 216 800 euros HT à la SARL Energie Bat pour le projet n°42461 « Actions 2012 de la coopérative d'activités » ;
- 32 500 euros sur une dépense éligible de 126 158 euros TTC à l'association ADIJE pour le projet n°42453 « Création d'entreprise 2012 » ;
- 354 605 euros sur une dépense éligible de 709 209 euros HT à l'association Système friche Théâtre pour le projet n°42238 « Quartier créatif Belle de Mai.

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B340 - Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**

**Article 3 :**

Sont approuvées les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- n°40734 : « Quartiers créatifs – programme 1 : Bank of Paradise / Plan d'Aou » ;
- n°40735 : « Quartiers créatifs – programme 2 : Le prototype comme outil de transformation et de dialogue / P.R.U. La Viste / Les Créneaux et le quartier Aygalades » ;
- n°40736 : « Quartiers créatifs – programme 3 : Trans-border / hauts de Mazargues » ;
- n°41618 : « Quartiers créatifs – programme 5 : La règle du jeu\_Martine Derain / La Ciotat quartier Abeille » ;
- n°41401 : « Quartiers créatifs – programme 6 : Ex-Voto\_Le laboratoire / Marseille 3ème » ;
- n°41402 : « Quartiers créatifs – programme 7 : Jardins possibles / grand St Barthélémy – Marseille 14ème ».

**Article 4 :**

Est approuvée la déprogrammation de l'opération suivante :

- n°40737 : « Quartiers créatifs – programme 4 : Collaboration citoyenne et créativité urbaine avec le voisinage de la porte d'Aix / ZUS Centre Nord »

dont l'aide FEDER de 298 450 euros a été votée lors du conseil de communauté du 13 février 2012.

**Article 5 :**

Est rejetée l'opération suivante :

- n°40455 association Espace Pédagogie Formation France (EPFF) pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Formation de base à visée parentale : parcours mobilité 2012-2013 » ;

**Article 6 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI